

Les Rouergats fidèles à Raymond VII Leur sort après sa mort

par

par Jacques FABRE de MORLHON

Certains historiens ruthénois affirment un peu trop rapidement que le Rouergue n'a pas été affecté par la Croisade des Albigeois et qu'aucun événement important ne s'y est déroulé. Cette affirmation nous a toujours surpris.

Territoire dépendant des comtes de Toulouse, le Rouergue était soumis à leur autorité et ne devait pas rester étranger à la crise dont a été victime, au XIII^e siècle, le midi méditerranéen et aquitain.

Les comtes de Toulouse ne descendent-ils pas en droite ligne des comtes de Rouergue ? Ils ont longtemps conservé leur titre et ont gardé dans cette petite province nombre de puissants vassaux.

Nous avons proposé de parler des Rouergats fidèles à Raymond VII — par fidèles nous entendons ceux qui ont prêté serment de fidélité et rendu hommage — et si certains n'ont témoigné qu'une fidélité à éclipses, d'autres, des seigneurs et des communautés urbaines, parfois religieuses, lui sont restés loyaux même pendant les périodes où Raymond VII était victime de la croisade.

Nous ne pouvons énumérer ici tous ceux qui ont prêté serment de fidélité. Nous nous bornerons à relever les noms des principaux et nous étudierons le sort des victimes de cette fidélité, après la mort du comte de Toulouse.

Section I. — LES PRINCIPAUX FIDÈLES DE RAYMOND VII

Leur nombre est moindre si nous ne retenons que les vassaux directs car il ne faut pas oublier que le comte de Rodez, personnage le plus important du Rouergue, avait ses propres vassaux qui ne rendaient hommage qu'à lui-même et n'avaient pas de lien direct avec le comte de Toulouse. Certains de ceux-ci étaient d'ailleurs



puissants comme les Arpajon, les Landorre, les Estaing, les Saunhac et les Calmont.

Le comte de Rodez

Les événements de la Croisade des Albigeois ont eu pour conséquence de supprimer, momentanément parfois, la fidélité du comte ruthénois au comte de Toulouse.

C'est ainsi qu'en 1214, lors de la conquête d'une partie du Rouergue et du Quercy par Simon de Montfort, qui se présente déjà comme comte de Toulouse, plusieurs vassaux directs de Raymond VI assistent, comme témoins, au serment que prête le comte de Rodez, Henri, à Montfort (parmi eux, des représentants des familles Calmont, Cardaillac, Mirabel, Paris, Saunhac, Camboulas, Morlhon...) (1).

Il faut toutefois reconnaître qu'Henri vient de prendre possession de son comté depuis peu, qu'il a rendu hommage sous une sorte de contrainte, poussé par les événements présents, et que Raymond VI est trop éloigné pour soutenir son vassal.

Les villes qui dépendent du comte commencent aussi à réclamer des franchises et une certaine autonomie. Dans le comté de Rodez, même, certains seigneurs de localités montagneuses ont conservé leur indépendance et se comportent en monarques absolus sur leurs alleux. Si donc, le désir du comte Henri avait été de se défendre contre Simon de Montfort, sans doute n'aurait-il pu rassembler une troupe ni assez importante ni surtout assez cohérente, alors qu'en prêtant serment il choisissait une solution de prudence qui lui permettait d'attendre des temps meilleurs.

Plus tard son fils, Hugues, combattra très fréquemment au côté de Raymond VII et se liguera même avec lui contre le roi (2) comme le feront d'autres seigneurs, après le traité de Paris de 1229, alors qu'ils s'étaient auparavant montrés fidèles à Simon de Montfort.

L'évêque de Rodez

Tandis que le comte est seigneur du bourg, l'évêque de Rodez est seigneur de la cité. Il est vassal du comte de Toulouse mais au début du XIII^e siècle sa richesse immobilière est peu importante. En dehors de la cité de Rodez ses biens consistent surtout dans des églises. Il possède cependant, les châteaux de Coupiac, Castort, Peyrebrune et Thouëls qu'il doit tenir des Raymond de Toulouse.

Son importance s'accroît et il sait tirer des bénéfices substantiels de la croisade puisqu'il reçoit de Simon de Montfort les biens pris aux fauteurs d'hérétiques comme aux hérétiques eux-mêmes.

(1) *Hist. Languedoc*, 1879, T. VIII, p. 657.

(2) *Hist. Languedoc*, 1879, T. VI, p. 737.

C'est ainsi qu'en 1214, après la prise du château de Morlhon par Gui de Montfort et le légat Robert de Courçon, sept vaudois hébergés par le châtelain sont « brûlés avec une joie extrême », écrit le cruel moine Pierre de Vaux-Cernay (3), et que Simon de Montfort donne à l'évêque de Rodez la plupart des biens pris à Ozile de Morlhon, notamment ses possessions de Villeneuve, Saint-Rémy et Saint-Igest, en plus du château.

Millau et les seigneurs du Millavois

La région que nous pouvons désigner sous le nom de haute Marche, parce qu'elle comprend le Millavois et le Saint-Affricain, s'étend jusqu'à Roquecézière, aux confins de l'Albigeois.

Le Millavois dépend du comte de Toulouse : il a été remis en gage à Raymond VI, en 1204, par Pierre II, roi d'Aragon. La ville de Millau, elle-même, jouit des importantes franchises que lui ont accordées les princes ibériques et que les comtes de Toulouse ont toujours confirmées. Ses habitants se disaient très attachés aux monarques aragonais, maîtres peu exigeants qui résidaient loin et les laissaient ainsi bénéficier d'une certaine autonomie. Leur fidélité à l'égard des comtes de Toulouse a par contre été à éclipses. Ils ont en effet paru, au début, accepter assez facilement la suzeraineté de ce seigneur : les communications avec Toulouse étaient là encore très longues et les difficultés nées de la Croisade des Albigeois ne permettaient pas aux suzerains de venir voir fréquemment leurs sujets si ce n'est pour leur demander des subsides ou des armes pour lutter contre Simon de Montfort.

Mais plus tard, en 1236, les millavois se soulèvent contre Raymond VII et appellent à leur secours le roi Jacques qui vient prendre possession de la ville.

Peu de temps auparavant, Déodat de Caylus, seigneur de Saint-Affrique, avait livré à celui-ci sa ville et son château.

En 1238, Raymond VII reprend Millau dont les habitants lui resteront dès lors fidèles, et c'est à Millau qu'il décèdera, en 1249, après avoir détruit le château de Caylus pour punir Déodat (4).

Déodat de Caylus, seigneur de Sévérac

Déodat de Caylus qui a donc pris parti contre Raymond VII dans son château de Caylus, près de Saint-Affrique, est un vassal direct du comte. Il appartient à la puissante famille des Combret (5).

Il possède Ayssènes, au bord du Tarn, dans le comté de Rodez, mais il est surtout seigneur de Sévérac-le-Château à la suite de son mariage avec Irdoine de Sévérac.

(3) *Pierre de Vaux-Cernay*, édit. Guébin et Maisonneuve, p. 197.

(4) *Hist. Languedoc*, T. VI, p. 737.

(5) Jacques BOUSQUET : *Une généalogie impossible. Mélanges Szalbec de Vajay*. 1971, p. 112 et suiv.

Déodat de Caylus avait pourtant bien défendu les intérêts de son suzerain, Raymond VI, pendant la crise albigeoise. Il continua à lutter après la bataille de Muret, résista seul aux troupes de Simon de Montfort qui mit le siège devant Sévérac et emporta la forteresse. Il força d'ailleurs l'admiration de son vainqueur qui lui accorda la vie sauve et lui restitua ensuite ses domaines. Cet acte de générosité n'eut toutefois pas l'heur de plaire au cruel Pierre de Vaux-Cernay ! (6)

Plus tard le fils de Déodat, Guy de Sévérac prêtera serment à Raymond VII en 1246.

Pierre Bermond de Sauve

Gendre de Raymond VI dont il a épousé la fille Constance, Bernard de Sauve possède des biens dans la vallée de l'Aveyron. Il a, au début de la croisade, pris parti contre son beau-père et a même demandé, après la défaite de Muret, le comté de Toulouse.

Plus tard il se reconnaîtra vassal de son beau-frère, Raymond VII, et combattra à ses côtés.

Les vicomtes de Creysse

Le château et le village de Creysse qui s'élèvent au bord du Tarn, à 7 km en aval de Millau, étaient, dès avant le XII^e siècle, le chef-lieu d'une vicomté qui s'étendait vers les gorges du Tarn, d'une part, Saint-Rome-de-Cernon, Laumière, Cornus et la vallée de la Sorgue, d'autre part.

Les Roquefeuil qui en étaient les seigneurs avaient ajouté les baronnies de Meyrueys et de Roquefeuil.

Raymond et Arnaud de Roquefeuil, vassaux directs du comte de Toulouse, aidèrent leur suzerain au début de la croisade. En reconnaissance, Raymond VII donna en fief à Raymond la moitié du château de Brissac ainsi que le château de Ganges, par un acte dont les témoins étaient Guillaume de La Roque et Géraud de Cadolle que nous retrouverons plus loin.

Raymond soutint la cause de Raymond VII jusqu'en 1226, année où il fit amende honorable devant Louis VIII, à Narbonne, avant de rejoindre son cousin Jacques d'Aragon.

Saint-Rome-de-Tarn et ses seigneurs

En 1239, en même temps qu'il donnait la seigneurie de Luzençon à l'évêque de Rodez en échange de la montagne de Vernejouls, Raymond VII faisait de nombreux dons dans sa réserve de Saint-Rome-de-Tarn aux seigneurs du lieu : aux Auriac et aux Saint-Rome. Il leur recommandait, présentant sa mort et ne voulant pas entraîner

(6) *Pierre Vaux-Cernay*, déjà cité, p. 205-206.

ner dans sa ruine ses vassaux, de se placer sous l'autorité des évêques de Rodez (7).

Dans cette région Raymond VII possédait de nombreux revenus : il percevait le tiers des bénéfices du péage pour le passage du pont sur le Tarn, et la ville de Saint-Rome-de-Tarn, sur la route de Lodève à Rodez, était commerçante et prospère. Il y avait aussi dans les environs des mines importantes, au Minier et à Orzalhs, sur lesquelles les familles d'Auriac et de Saint-Rome avaient des droits.

Le 25 octobre 1248, Raymond VII recevait l'hommage de Bérenger et de Guillaume d'Auriac pour les biens qu'ils possédaient dans Saint-Rome-de-Tarn (8).

Les possessions des Trencavel, dans le sud du Rouergue, notamment Camarès, Saint-Sever, Murasson, Combret, Brusque et Roquecézière, échurent à Simon de Montfort en 1209, après le siège de Carcassonne.

Les seigneurs du Rouergue occidental

Les comtes de Toulouse avaient une grande influence sur la région de Villeneuve et de Najac. partie du Rouergue la plus occidentale et, de ce fait, la plus proche de Toulouse.

Najac s'était d'abord donnée au roi de France. en 1211, puis était revenue aux comtes de Toulouse qui en avaient fait une petite capitale. le chef-lieu du Rouergue occidental appelé plus tard la Basse-Marche. Villefranche-de-Rouergue ne sera créée qu'en 1252.

Le moine cruel Pierre de Vaux-Cernay prétend qu'en 1217 Najac avait renié l'hommage et la suzeraineté qu'il devait au comte de Montfort en ouvrant ses portes à Raymond VII accusé de « consacrer ses efforts à la lutte contre la paix. contre l'Eglise et contre le comte de Montfort » (9).

Najac avait plusieurs seigneurs à cette époque-là. Le plus important était Géraud de Cadolle. l'un des fidèles de Raymond VII, qui partageait ses droits avec les familles Bernardi et Gros. Il fut récompensé par son suzerain qui lui donna plusieurs châteaux et en fit le principal maître de Najac où lui-même se rendait fréquemment.

En 1219 nous voyons plusieurs vassaux directs fidèles au comte à Najac : Guillaume Bernardi, damoiseau de Najac, Arnaud de Roquefeuil, déjà cité, et Guillaume de la Barrière (10).

Le 2 janvier 1243, lors de la paix de Lorris, Najac fut cédé à Louis IX qui le fit restituer en 1248 (11).

Le 31 décembre de la même année. Raymond VII donnait en fief aux deux gendres de Géraud de Cadolle : Ozile de Morlhon

(7) BONNEFIS : *La seigneurie d'Auriac et de Saint-Rome-de-Tarn*, 1940, p. 21.

(8) *Hist. Languedoc*, T. VIII, col. 2002.

(9) *Pierre de Vaux-Cernay*, déjà cité, n. 232.

(10) *Hist. Languedoc*, T. VIII, col. 1985.

(11) *Hist. Languedoc*, T. VIII, col. 1103 et 1104.

(le seigneur dépossédé par Simon de Montfort) et Pons de Saint-Privat, des droits sur le château de Najac, Mirandol, Cordes et Castelnaud-Peyralès (12).

Plus au sud, les seigneurs de Laguépie, village situé au confluent de l'Aveyron et du Viaur, ont aussi prouvé à maintes reprises leur fidélité.

Les maîtres de Saint-Antonin ont eu moins de chance. Depuis 1211 la ville est passée entre les mains du roi de France (13).

Les seigneurs de la plaine de l'Aveyron

Face à Najac s'élèvent plusieurs villages tels Cornusson et Parisot, qui appartiennent à la famille de la Valette dont l'un des membres, à la bataille de Muret, sauva la vie au comte de Foix qui lui donna sa fille en mariage (14).

C'est dans cette plaine que serait né le célèbre Durand de Huesca qui embrassa la religion vaudoise avant de se reconverter et de créer la secte des pauvres catholiques (15).

Les seigneurs, bien que catholiques, ont toujours montré dans ce Rouergue occidental une grande tolérance en matière de religion. Le château de Morlhon, nous l'avons déjà signalé, abritait sept vaudois en 1214, et à Najac vivaient des cathares. Dès lors il était facile de considérer ces seigneurs comme des fauteurs d'hérétiques (16).

La révolte de Najac, en 1249, montrera combien les habitants et les seigneurs étaient attachés à Raymond VII. Il n'en suffisait pas plus pour les accuser d'hérésie.

A la mort de ce comte, ses principaux fidèles résident presque tous dans cette région du Rouergue occidental qui s'appellera plus tard la Basse-Marche.

Section II. — LE SORT DES ROUERGATS FIDÈLES A RAYMOND VII

Si nous croyons Bonnefis, dans son histoire de Saint-Rome-de-Tarn (17), nous devons admettre que Raymond VII, quelques années avant sa mort, avait incité certains de ses fidèles à solliciter la protection de l'évêque de Rodez, craignant de les voir dépouillés des biens qu'il leur avait donnés — il est exact que Raymond VII avait eu de multiples largesses pour tous ceux qui l'avaient aidé —.

A sa mort, de nombreux seigneurs rouergats se rendirent à

(12) *Hist. Languedoc*, T. VIII, col. 2203.

(13) *Pierre de Vaux-Cernay*, p. 125.

(14) BARRAU : *Documents historiques*, T. II, art. Valette.

(15) DOSSAT : *Cahiers de Fanjeaux*.

(16) Voir ci-dessus n° 3.

(17) Voir ci-dessus n° 7.

Toulouse pour prêter à son successeur, Alphonse de Poitiers, le serment qu'ils lui avaient auparavant prêté. Parmi eux, le comte de Rodez, les Combret, les Sévérac.

Il n'en fut pas de même pour certains seigneurs de la Basse-Marche, disgrâciés après la révolte de Najac, ni pour ceux déjà qualifiés d'hérétiques et dont le sort s'aggraverait après la mort de Raymond VII.

La révolte de Najac

Le 27 septembre 1249, Raymond VII meurt à Millau. Il est remplacé par Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, qui a épousé, en vertu du traité de Paris, Jeanne de Toulouse, fille unique de Raymond.

En octobre 1249, la ville de Najac apprend avec émotion la mort de ce suzerain qui l'avait toujours favorisée et fait d'elle une capitale. Ses seigneurs sont réunis chez un certain Amblard lorsque le consul Ug Paraire vient leur déclarer que tous sont perdus parce que le « seigneur comte est mort ». Raymond Bernardi, Izarn de Najac, A. de Montaigut et Guilhem Barasc, présents, répondent que « le seigneur comte ne pouvait pas mourir » (18).

Ils décident cependant d'agir et se rendent au château où ils trouvent consuls, nobles et hommes du château discutant avec le châtelain Guilhem Raimundi pour se faire remettre les clés de la forteresse. Comme ce dernier refuse, ils le menacent de mauvais traitements. Les consuls interviennent à leur tour, amenant avec eux le bayle Comtal Raimond Huque qui conseille au châtelain d'obtempérer, ce dernier finit par accepter un compromis et remet la clé aux consuls qui s'engagent à tenir le donjon « au nom du comte et de tous ceux qui auraient droit ».

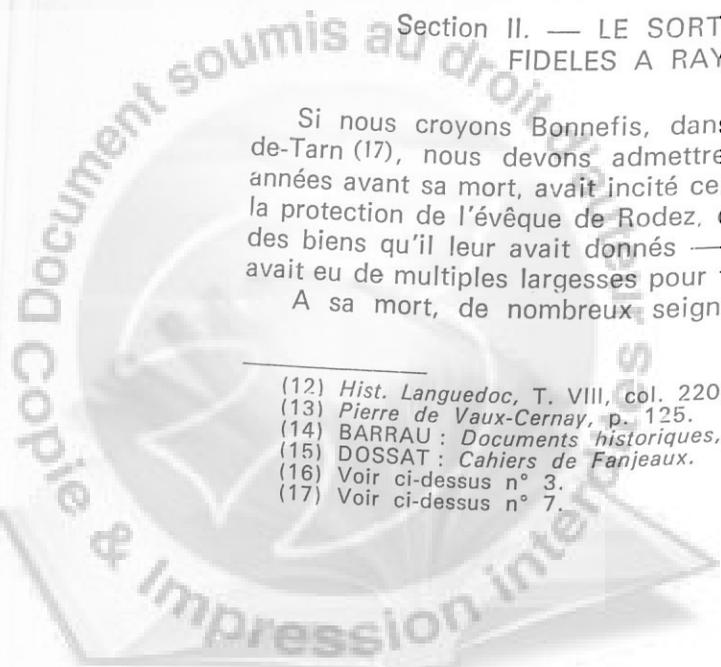
Les révoltés pénètrent dans la tour et tiennent une assemblée et affirment que le comte Raymond VII ne voulait pas que sa terre appartienne à un français parce qu'il les détestait tous.

Les habitants de Najac, à leur tour invités à conspirer, manifestent leur désir d'indépendance et les rebelles s'engagent mutuellement à ne pas laisser soumettre leur château à un prince étranger : « Quiconque cherchera à donner à Najac un maître étranger perdra la tête ».

Cependant, chose étrange, la révolte se retourne aussi contre Raymond VII au moment où l'un des seigneurs, Guilhem de Lavalette, prend la tête du mouvement, refuse de partager le deuil universel que suscite la mort du seigneur toulousain, maudit ceux qui pleurent cet « *exheredator* » (spoliateur) et marque sa joie en se promenant couronné de fleurs, coiffé d'un chapeau rouge, vêtu d'une tunique brodée d'or et de soie (19).

(18) MOLINIER : *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

(19) BELPEYRON : *La croisade contre les albigeois*, p. 439.



Dès que la nouvelle de la révolte de Najac est parvenue à Sicard Alaman, lieutenant d'Alphonse de Poitiers, celui-ci charge le sénéchal du Rouergue de rétablir l'ordre et de reprendre les droits des usurpés. Les seigneurs refusent. Sicard Alaman se rend à Najac mais ne peut pénétrer dans le château.

Cependant, le 1^{er} décembre suivant, les consuls prêtent serment à Alphonse de Poitiers et, le 3 janvier, ils ouvrent la porte du château de Najac à Sicard Alaman.

Une enquête est ordonnée, les principaux coupables sont qualifiés d'hérétiques et des peines prononcées. C'est ainsi que le consul Ug Paraire sera brûlé.

La cour de l'évêque, compétente pour statuer, prononce ensuite des peines plus légères et refuse d'obtempérer aux vœux du sénéchal qui réclame des condamnations assez fortes afin de pouvoir confisquer les biens des condamnés.

Alphonse de Poitiers finit par accorder son pardon tandis que l'évêque refuse toujours d'arrêter les poursuites et décide que les condamnés auront leur pénitence remise à condition de reconstruire, dans les sept ans, l'église paroissiale.

Certains habitants sont obligés d'effectuer des pèlerinages dans des lieux lointains, mais comme ils manquent le plus souvent de ressources, ils se voient contraints de participer aux travaux de reconstruction de l'église.

Parmi ceux qui furent condamnés de la sorte du crime d'hérésie se trouvaient Raimond Guilhem de Muret, son frère Pierre Raimond de Romanihac, Hugo de Cuçolet, Guiraud de la Borie, Bernard de Garrisolas, Raymonde de Lobatière, Guilhem de la Roquette, Domestica de Blas, Ademare de Combelles, B. de Cabanes, Jean de Pébérac, B. Raimundi, Bernard de Garnissol, Bernard de Favairac, Wilhem Fabrisse, Déodat de Podio d'Oson de Cadrin, Gérard de Mercadil, Gérard de Fontroca, Raymond Barrave.

Les autres victimes de leur fidélité

La révolte de Najac nous a montré que certaines villes comme certains seigneurs témoignaient de leur fidélité à Raymond VII après sa mort tandis que d'autres se déclaraient ses ennemis.

Najac, que le seigneur de Toulouse considérait comme la capitale du Rouergue occidental, est donc un lieu important. Raymond VII y est venu souvent, il y a acheté les droits des principaux seigneurs, notamment de la famille de Cadolle : Géraud, Guillaume et Amiel qu'il a gardés comme vassaux. Sa générosité s'est adressée aux filles et aux gendres de Géraud : Pons de Saint-Privat, époux de Béatrix, et Ozile de Morlhon, époux de dame Saura (20).

Ces mêmes seigneurs ont été chargés, soit par Raymond VII, soit par le lieutenant Sicard Alaman, de surveiller certains prison-

(20) *Hist. Languedoc*, T. VIII, col. 2203.

niers parmi lesquels se trouvent des membres de la famille de Muret. S'agissaient-ils d'hérétiques puisque vers la fin de sa vie Raymond VII avait pris des mesures contre eux ?

Ce sont certainement des incarcérations ou des confiscations de biens, prononcées par le comte de Toulouse, qui lui valurent le qualificatif d'« exheredator » par Guilhem de Lavalette. L'on comprend pourquoi la révolte, qui était au début l'expression d'une fidélité à Raymond VII, a pris ensuite un caractère anarchique et pourquoi la ville se déclare indépendante de tout seigneur étranger.

Nous sommes étonnés de ne trouver parmi les révoltés aucun des coseigneurs les plus importants de Najac : les Bernardi, les Pierre Gros, les Cadolle et leurs gendres, à l'exception toutefois de Raymond Bernardi et de Izarn, fils de Pierre Gros. Et pourtant ces seigneurs seront victimes de la croisade albigeoise et ils sont tous fidèles à Raymond VII. Ils ont témoigné leur fidélité à tout moment.

Nous n'avons trouvé aucun acte condamnant les Cadolle. Le principal fidèle de Raymond VI et de Raymond VII, Géraud, était mort mais son fils apparaît dans certains actes. Le château de Cadolle s'élevait au sommet de la colline qui domine vers l'ouest la sympathique commune de Lescure-Jaoul, et les biens de cette famille étaient importants. Guillaume ne semble pas avoir joué un rôle aussi primordial que son père.

Quant aux Bernardi, c'est-à-dire à Guillaume et son frère Gros, ils ne semblent pas avoir été punis sur leurs biens à Najac, ou du moins ont-ils été absous, puisque nous les retrouvons seigneurs de Najac (21). Nous ne trouvons non plus aucune condamnation contre Raymond et Izarn de Najac. Les Bernardi auraient-ils été épargnés ?

Cependant Guillaume Bernardi et son frère Pierre Gros (22) ont été obligés de vendre à l'évêque de Rodez leur part sur le château de Morlhon que l'ecclésiastique tenait beaucoup à acquérir parce qu'il dominait toute la plaine où sera construit Villefranche-de-Rouergue. Cette vente a peut-être été facilitée par suite de la participation de deux membres de la famille de Bernardi à la révolte de Najac.

En tout cas les Bernardi ont été des vassaux fidèles de Raymond VII et la vente forcée de leurs parts du château de Morlhon a peut-être suffi à l'évêque comme sanction.

Guillaume Bernardi est le fils d'une Morlhon, certainement d'une tante d'Ozile, le principal seigneur de la famille.

La famille de La Roque est elle aussi amenée à vendre ses parts du même château.

Mais le plus touché est Ozile de Morlhon qui en possède la majeure partie. Nous avons déjà parlé de lui et montré la profon-

(21) BARRAU : *Documents historiques du Rouergue*.

(22) A.D. Aveyron, série G.

deur de sa fidélité au comte de Toulouse. Il est aussi coseigneur de Najac par sa femme, Saura de Cadolle, fille de Géraud.

Déjà dépouillé de tous ses biens en 1214 par Simon de Montfort qui en fait don à l'évêque de Rodez pour punir ce fauteur d'hérétiques, il se les voit restituer lors de la campagne triomphale de Raymond VII. Mais ce dernier doit redonner, en 1224, Ville-neuve, Saint-Rémy et Saint-Igest à l'évêque (23).

La même année, à la suite d'un arbitrage, Ozile abandonne tous ses biens à ce prélat qui les lui restitue, avec la moitié du château, à titre de donation.

Si, à ce moment-là, les biens de Saura sont exclus de toute confiscation, il n'en sera pas de même plus tard. Dès 1249, avant la mort de Raymond VII, l'évêque de Rodez, Vivian de Boyer, au mépris des faveurs accordées par ce comte à Ozile, rappelle que le pape avait prescrit d'infliger aux deux époux une sévère pénitence pour une affaire d'hérésie. Il saisit leurs biens, met la main sur le château de Morlhon et oblige Ozile, déjà dépossédé, à subvenir aux frais d'entretien du corps de garde.

Le premier des ides de janvier 1249 (24), Ozile accepte de céder à l'évêque, à titre de gage et d'hypothèque, les trois-quarts de la moitié du château de Morlhon jusqu'à l'entière libération du paiement d'une amende de 12.000 sols rodanois, imposée pour les crimes d'hérésie. Ozile reconnaît tenir en fief de l'évêque de Rodez tous ses biens propres et acquêts, à l'exception des biens dotaux de son épouse. Dès lors, sur la volonté du pape, Ozile est relevé du crime d'hérésie (les témoins sont Guillaume de Cadolle, frère de Saura, et Ozile le Vert, neveu ou petit-fils d'Ozile) (25).

En fait Ozile ne pourra jamais s'acquitter de cette amende et se réfugiera à Lyon où il écrira en vain à l'évêque, le 12 septembre 1249, pour lui demander l'autorisation de reprendre ses biens avec la caution de cinq chevaliers, dont Guillaume de Cadolle, lui promettant d'accepter la sentence épiscopale, sans user des lettres obtenues par le pape sur cette affaire, et de se soumettre entièrement à sa volonté au sujet de la garde ou de la restitution du château de Morlhon (26).

Peu après, les autres membres de la famille des Morlhon, Ozile le Vert et Hugues de La Roque, vendent, en 1253, leurs droits sur le même château.

En août 1256, Jean, fils d'Ozile et de Saura, échange avec l'évêque de Rodez tout ce que son père possédait à Morlhon, contre la terre et la seigneurie de Veuzac (27). Deux ans après (28), les deux frères de Jean, Aimeric et Gaillard, ainsi que leur mère Saura, confirment l'échange. Et en juillet 1260 Gaillard confirme égale-

(23) BARRAU : *Documents historiques Rouergue*, T. I, p. 614.

(24) A.D. Aveyron, G 638.

(25) A.D. Aveyron, G 638.

(26) A.D. Aveyron, G 10.

(27) A.D. Aveyron, G 665.

(28) A.D. Aveyron, G 665.

ment, devant le même évêque Vivian, que sa mère, son frère Aimeric et lui-même ont bien cédé par donation entre vifs tous les droits qu'ils possédaient au château de Morlhon.

Depuis cette date, le château n'appartient plus à la famille de Morlhon.

Faut-il voir dans cet acharnement de l'évêque Vivian la volonté de spolier un ancien fidèle du comte de Toulouse ? Je pense qu'il faut surtout noter un désir persévérant de s'approprier une forteresse importante, d'agrandir de la sorte les biens de l'évêché du côté du Rouergue occidental et de contrecarrer ainsi l'action d'Alphonse de Poitiers qui vient de créer Villefranche-de-Rouergue.

Les autres biens d'Ozile de Morlhon et de son épouse, situés en Albigeois, à Mirandol et Cordes, subissent le même sort.

Ainsi les prélats ont-ils profité de l'inculpation d'hérésie (ancienne pour les Morlhon) pour étendre leur domaine, et plusieurs rouergats fidèles à Raymond VII ont-ils été victimes.

L'inculpation d'hérésie était d'ailleurs un excellent prétexte pour revenir, après la mort de Raymond VII, sur les donations que le suzerain avait faites à certains de ses fidèles. Une simple rébellion comme celle de Najac, pourtant non motivée par une considération religieuse, était néanmoins qualifiée d'hérétique.

Et si cette inculpation punissait dans une certaine mesure la fidélité à Raymond VII, elle révélait surtout l'existence d'une rapacité d'une exceptionnelle ampleur.